

Promotion économique cantonale: résultats pour la période 2006-2010

82 entreprises ont été soutenues en 2010 et occupent 1789 emplois

Les effets produits par la politique menée en matière de promotion économique sont mesurés par une enquête conduite annuellement par le Service de statistique auprès des entreprises soutenues du canton. Ainsi, entre 2006 et 2010, 259 entreprises ont été aidées, occupant près de 8.800 emplois à la fin de l'année 2010. Et sur la seule année 2010, ce ne sont pas moins de 82 entreprises, dont 17 nouvellement créées, qui ont été soutenues, recensant quelque 1.800 emplois à la fin de l'année. Cette enquête permet de disposer d'une vue globale des effets de la promotion économique neuchâteloise, au sens large. Le rapport complet de l'enquête est disponible sur www.ne.ch/stat.

L'efficacité de la promotion économique neuchâteloise reste l'une des responsabilités majeures du Conseil d'Etat et du Service de l'économie en particulier. Afin de disposer d'un avis indépendant sur les résultats d'un tel outil, un mandat a été confié par le Service de l'économie au Service de statistique, qui livre aujourd'hui les résultats de sa deuxième enquête réalisée sur ce sujet.

Ainsi, au cours des cinq dernières années, 259 entreprises ont été soutenues par une institution de promotion économique active dans le canton de Neuchâtel. A la fin de l'année 2010, ces entreprises occupent 8.795 emplois. Quelque 91% des entreprises soutenues au cours des cinq dernières années sont des sociétés endogènes, soit déjà actives dans le canton au moment de l'octroi de l'aide (53%), soit nouvellement créées (38%). Les sociétés provenant de l'extérieur du canton représentent 9% des entreprises soutenues. Entre 2006 et 2010, 99 entreprises ont reçu une aide à la création et 23 entreprises ont été soutenues dans le cadre de leur implantation dans le canton (en provenance de l'étranger ou d'un autre canton suisse).

Et sur la seule année 2010, pas moins de 82 entreprises recensant 1789 emplois ont été soutenues par une institution de promotion économique. Parmi elles, 17 sont de nouvelles entreprises, soit nouvellement créées, soit implantées depuis l'extérieur du canton.

Industrie horlogère et dispositifs médicaux en tête

En matière d'activité économique, 44 entreprises de la branche horlogère ont été soutenues au cours des cinq dernières années occupant le tiers des 8.795 emplois à fin 2010, soit 2.934 emplois. Viennent ensuite les branches de l'industrie des dispositifs médicaux, de l'industrie des machines et de l'électronique et microélectronique.

Analyse longitudinale en construction

Avec désormais deux enquêtes statistiques successives, il est possible de suivre le développement des entreprises de la "génération 2009" sur deux ans. Ainsi, sur 67 entreprises soutenues en 2009, 63 étaient encore actives en 2010. De plus, parmi les 24 entreprises nouvellement créées ou implantées en 2009, 22 étaient encore actives en 2010. Sur la même période, le nombre d'emplois occupés par ces sociétés est passé de 54 à 47, les effets de la conjoncture n'étant pas étranger à cette évolution.

Ces analyses longitudinales de "générations" d'entreprises aidées seront étoffées au fur et à mesure des enquêtes statistiques suivantes, afin de suivre ces groupes pendant cinq années.

Plus de 120 millions d'investissements en 2010

Finalement, il ressort également de cette dernière enquête que les entreprises aidées investissent massivement : 55% d'entre elles ont en effet procédé à des investissements en 2010, pour un montant de plus de 120 millions de francs. Il est à relever que plus des trois quarts de ces investissements ont été réalisés dans le canton de Neuchâtel.

Une promotion économique au plus près des besoins du tissu économique cantonal

Mesurer de manière objective les effets produits par la promotion économique permet d'exercer une veille stratégique. Chaque année, l'enquête permettra de la compléter, respectivement de la préciser. Il s'agit d'un outil fondamental pour informer et orienter les actions et mesures de promotion économique.

Dans le prolongement immédiat de l'acceptation par le peuple de la réforme de la fiscalité des personnes morales et pour intégrer les premières mesures en lien avec le redressement des finances de l'Etat, le Département de l'économie affine sa réflexion en matière de politique de promotion économique, tourisme et politique régionale. Les résultats des enquêtes y seront intégrés. Cette réflexion débouchera sur des propositions d'adaptation de la législation en vigueur dans le but de mieux répondre aux préoccupations des entreprises, à l'évolution de l'environnement et aux défis futurs d'un développement économique harmonieux de notre canton.

- **Le rapport complet de l'enquête sur la promotion économique entre 2006 et 2010 est disponible sur www.ne.ch/stat.**

Pour de plus amples renseignements:

Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Patrick Cossettini, chef du Service de l'économie, tél. 032 889 48 15.

Gérard Geiser, chef du Service de statistique, tél. 032 889 48 12.

Neuchâtel, le 30 juin 2011